

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2025_110

**Objet : Mise à jour des tarifs
professionnels en déchèterie**

RÉPUBLIQUE
LIBERTÉ

Envoyé en préfecture le 28/05/2025

Reçu en préfecture le 28/05/2025

Publié le 28/05/2025

ID : 013-200035087-20250522-DEL2025_110-DE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt deux mai, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle Frédéric Mistral à Maillane, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 16 mai 2025.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Éric CHAUVET, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PÉCOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FÉLICE.
Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme YTIER-CLARETON Angélique.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, M. Dominique ALIZARD
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à M. Éric CHAUVET*), Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à M. Gilles MOURGUES*), M. Pierre-Hubert MARTIN (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Marie-Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Mme Marina LUCIANI-RIPETTI*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Josiane HAAS-FALANGA*), M. Bernard REYNES (*donne pouvoir à M. Georges JULLIEN*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à M. Serge PORTAL*).
Pour la commune d'Eyragues : M. Éric DELABRE (*donne pouvoir à M. Michel GAVANON*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).
Pour la commune de Rognonas : Mme Cécile MONDET (*donne pouvoir à M. Yves PICARDA*).
Pour commune de Saint-Andiol : Mme Sylvie CHABAS (*donne pouvoir à M. Daniel ROBERT*)

ABSENTS :

Pour la commune d'Eyragues : Mme Yvette POURTIER
Pour la commune de Noves : Mme Édith LANDREAU

Secrétaire de séance : M. Éric LECOFFRE

M. le vice-Président en charge des Déchets expose que les prix du marché de mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets réceptionnés sur les déchetteries intercommunales ont été révisés au 1^{er} mars dernier.

Au cours de l'année 2024, les apports des déchets des professionnels étaient facturés aux tarifs suivants :

Encombrants	215 € / tonne
Déchets verts	73 € / tonne
Bois	144 € / tonne
Gravats	27 € / tonne
Plastiques agricoles	153 € / tonne

Afin de poursuivre l'accueil des professionnels en déchetterie mais compte tenu de l'augmentation des tarifs de traitement et de transport des déchets résultant de la révision de prix, il convient d'actualiser les tarifs d'entrée.

Le Bureau Communautaire du 15 mai 2025 a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'ajuster les tarifs comme suit :

Encombrants	225 € / tonne
Déchets verts	73 € / tonne
Bois	144 € / tonne
Gravats	27 € / tonne
Plastiques agricoles	153 € / tonne

Les tarifs proposés résultent du prix coutant facturé à la communauté d'agglomération comprenant les prestations de transport jusqu'aux sites de traitement et le traitement des déchets concernés.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le marché de mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets réceptionnés sur les déchetteries intercommunales attribué à l'entreprise Suez et la révision de prix appliquée au 1^{er} mars 2025.

Considérant la nécessité de réévaluer les tarifs appliqués aux professionnels ayant accès aux déchetteries intercommunales afin de couvrir l'augmentation des coûts résultant des prix révisés du marché de transport et traitement.

Ayant oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **Approuve** pour l'année à venir la grille tarifaire suivante :

Encombrants	225 € / tonne
Déchets verts	73 € / tonne
Bois	144 € / tonne
Gravats	27 € / tonne
Plastiques agricoles	153 € / tonne

Envoyé en préfecture le 28/05/2025

Reçu en préfecture le 28/05/2025

Publié le 28/05/2025

ID : 013-200035087-20250522-DEL2025_110-DE



Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 40
Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 22 mai 2025,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

A handwritten signature in blue ink, reading 'chabaud', written over a circular stamp.

